



demande de renseignement de delai attestation assedic

Par **vana85**, le **27/11/2012** à **17:23**

Je me permet de vous contacter car j'ai eu des soucis avec mon dernier employeur. J'ai travailler pour eux durant presque 3 mois en effectuant deux remplacement en qualité de serveuse, j'avais des cdd de 15 jours, j'ai decider de ne pas reconduire le prochain contrat comme ce dernier arrivait a son terme, ma patronne tres furieuse m'a humilié devant les clients m'a insulter et m'a menacer de me frapper a trois jour de la fin de mon contrat j'ai ete tres choquer et j'ai eu tres peur mais j'ai honorer mon contrat jusqu'au bout c'est a dire jusqu'au 23 novembre.

Ma patronne ne ma pas remis mes papiers, je ne peut donc pas remplir mon dossier assedic et ma dis qu'elle avait le droit de me les donner que le 10decembre.

Pourriez vous m'aider s'il vous plait, je me sens desarmé et ne sais quoi faire.

Je vous remercie par avance.

Mme faure

Par **P.M.**, le **27/11/2012** à **22:50**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte soit délivré au jour habituel de la paie avec l'attestation destinée à Pôle Emploi, ce qui ne devrait pas vous empêcher de vous y inscrire notamment sur le site internet...